

RÉSUMÉ DES ACTIVITES PROFESSIONNELLES

1 - EMPLOIS CONCERNES

L'installateur sanitaire participe à toute la gamme des travaux du bâtiment, pavillons, édifices publics, bureaux, logements neufs ou immeubles anciens, locaux industriels ou commerciaux. Ses activités sont diverses ; elles partent du compteur d'eau et vont de l'installation de salles de bains à celle des équipements collectifs et industriels, sans oublier les piscines, fontaines, jets d'eau, arrosages automatiques, traitements domestiques des eaux et protection incendie...

Tout en utilisant des techniques évolutives, le métier d'installateur sanitaire garde un aspect pratique spécifique dans la mise en œuvre de matériaux différents (cuivre, acier, inox, ...).

2 - CHAMP D'INTERVENTION :

Il travaille d'après le plan du maître d'œuvre qui indique la répartition et l'emplacement des appareils ainsi que le parcours des canalisations.

Il peut être amené à mettre lui-même au point des schémas d'installations à partir de ses propres relevés et des consignes reçues.

L'ouvrier qualifié repère les emplacements des conduites et des appareils, exécute des percements des différentes parois (murs, planchers et cloisons). Il façonne, assemble des canalisations et les raccorde aux appareils sanitaires.

Il met en service l'installation.

Dans une construction neuve, l'installateur sanitaire intervient à plusieurs reprises de manière chronologique en coordination avec les autres corps d'état, par exemple :

- En début de chantier : pose des réseaux cachés (en sol, en faux-plafond, ...)
- En cours de chantier : pose des appareils sanitaires liés au bâti (baignoire, bac à douche, appareils suspendus ou encastrables, ...),
- En fin de chantier : pour la pose des appareils sanitaires complémentaires et accessoires (vasques, évier, ...).

L'installateur sanitaire effectue des remises en état de diverses natures dues à l'usure normale ou à la vétusté : fuites d'eau, réparation de robinets, remplacement d'appareils,

PRESENTATION DES FONCTIONS ET DES TACHES

FONCTION : REALISATION ACTIVITES :	TACHES : Les activités sont à développer lors de la réalisation d'un ouvrage ou d'une installation simple
1) Préparation / Organisation	1- Prendre connaissance du dossier des consignes orales ou écrites de l'entreprise, du client et des autres corps d'état. 2- Reconnaître le site et ses contraintes. 3- Organiser son poste de travail et choisir son outillage. 4- Recenser les éléments nécessaires pour assurer la sécurité des personnes et des biens. 5- Réceptionner et vérifier une commande à partir d'un bon de livraison
2) Réalisation / Mise en œuvre	1- Implanter, équiper et poser les matériels sanitaires. 2- Tracer, réaliser les percements et poser les supports. 3- Façonner, poser et assembler les réseaux fluidiques. 4- Raccorder les matériels aux différents conduits et réseaux (fluidique, électrique). 5- Effectuer régulièrement le nettoyage du poste de travail et l'entretien de l'outillage. 6- Procéder au tri sélectif des déchets de chantier. 7- Participer à une opération d'entretien, de dépannage sur une installation sanitaire.
3) Contrôle / Mise en service	1- Vérifier la conformité de l'installation sanitaire. 2- Mettre en service l'installation après essais et contrôles. 3- Lister et intervenir sur les dysfonctionnements. 4- Paramétrer une régulation simple sur une installation sanitaire après liaison électrique.
4) Relation / Communication	1- Recueillir et transmettre des informations en ayant un comportement adapté à son environnement : - avec le personnel de l'entreprise, - avec les autres corps d'états, - avec les organismes institutionnels, - avec le client.

Cadre d'évolution de ces activités :

- Un ouvrage simple se définit comme étant la pose et le raccordement d'un appareil isolé.
- Une installation sanitaire simple se conçoit comme étant un ensemble d'appareils, par exemple : une salle de bains, ou au maximum une installation individuelle.